

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **de la séance du Conseil Communautaire** **du 08 avril 2021**

**Date de convocation : 02 avril 2021**

**Présidence : Frédéric DELANNOY**

**Secrétaire de séance : Yves CONDEVAUX**

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants**

**Membres présents en qualité de conseillers communautaires : 45**

Xavier Bartoszek – Jessica Tanca – Noël Poignard – Mirtille Stiévenard – Yves Condevaux – Marie-Thérèse Valin – Gilles Grévin – Marie-Hélène Leroy – Murielle Caron – Sophie Wiczorek – Georges Cino – Catherine Grodziski – Alain Pakosz – Arlette Dupilet – Daniel Gambiez – Nadine Delbouille – Michel Demory – Frédéric Delannoy – Séverine Lubrez – Daniel Hocq – Denis Michalak – Delphine Zagacki – Sylvie Larivière – Claude Merly – Valérie Goupy – Lionel Fontaine – Joëlle Fava – Daniel Brassart – Jean Savary – Jeanne Roman – Salvatore De Cesare – Rita Kfoury – Christian Bulinski – Elio Marchese – Joël Pierrache – Rémy Vanandrewelt – Marc Delecluse – Yazid Lehingue – Lydie Matuszak – Marc Durant – Marlène Mortuaire – Christian Tosolini – Jérôme Matuszewski – Jean-Michel Sieczkarek – Patrice Bricout.

**Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire : 0**

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire : 11**

Georges Dévenot à Gilles Grévin – Christelle Rutkowski à Alain Pakosz – Séverine Frackowiak à Valérie Goupy – Laurent Martinez à Claude Merly – Rosanna Mazagran à Joël Pierrache – Omar Ouazziz à Frédéric Delannoy – Marie-Joëlle Alfano à Salvatore De Cesare – Julien Quennesson à Denis Michalak – Michelle Blanquet à Marc Durant – Isabelle Werquin à Jérôme Matuszewski – Marie-Françoise Falempe à Joël Pierrache.

**Conseillers titulaires excusés n'ayant pas donné pouvoir : 2**

Michel Meurdesoif – Marie Cau.

---

### **DELIBERATIONS ADOPTEES**

---

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 février 2021.**

**1. SOLLICITATION DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS EN VUE DE L'INSTAURATION DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE DE CŒUR D'OSTREVENT**

Le Conseil Communautaire, décide à la majorité (55 voix pour et 1 voix contre) :

- D'approuver le principe de l'instauration de la gratuité des transports sur le territoire ;
- De conditionner comme suit la mise en œuvre de cette mesure :
  - Le montant de la contribution due à la STAD pour le financement de cette mesure, tel qu'il aura été arrêté au titre de l'année 2022, sera sanctuarisé pour les années à venir ;
  - Toute la problématique du personnel liée à la mise en œuvre de cette mesure devra impérativement être résolue dans le cadre de négociations à mener avec les représentants du personnel ;
  - Un avis circonstancié sur la problématique de la TVA, non résolu dans le cadre de l'étude commandée par Douaisis Agglo, devra être obtenue auprès de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Chambre Régionale des Comptes Nord – Pas-de-Calais ;
  - Une commission d'évaluation neutre des coûts réels de la gratuité et des perspectives financières de cette mesure pour les années à venir devra être instituée.
- De charger le Président de saisir officiellement le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis en vue de la mise en œuvre de cette mesure dans les conditions ainsi posées.

## **2. REPRISE ET PREVISION D'AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2020 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2020 et de les affecter comme suit aux budgets primitifs 2021 :

### Budget principal

- Les résultats provisoires s'établissent comme suit à la clôture de l'exercice 2020 :

En €	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2020	Transfert résultat budget régie OGR	Résultat clôture 2020
Section de fonctionnement	6 518 635,25	2 397 769,04	274 915,46	9 807,63	4 405 589,30
Section d'investissement	- 2 397 769,04	-----	1 417 507,90	0,00	- 980 261,14
<b>TOTAUX</b>	<b>4 120 866,21</b>	<b>2 397 769,04</b>	<b>1 692 423,36</b>	<b>9 807,63</b>	<b>3 425 328,16</b>

- Modalités de reprise anticipée des résultats au budget primitif 2021 :
  - Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, soit - 980 261,14 €, est reporté en section d'investissement à la ligne D001 - Déficit d'investissement reporté -.
  - Les restes à réaliser de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 sont repris au budget primitif 2021 à hauteur de 629 961,43 € en dépenses et de 661 105,00 € en recettes.
  - Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait l'objet d'une prévision d'affectation de 949 117,57 € en section d'investissement au compte 1068 - réserves - à la couverture du besoin de financement de cette section constitué du déficit d'investissement reporté (soit - 980 261,14 €) et de l'excédent des restes à réaliser (soit 31 143,57 €). Le solde disponible du résultat de clôture de l'exercice 2020, soit 3 456 471,73 € est maintenu en section de fonctionnement à la ligne R002 - Excédent de fonctionnement reporté -.

### Budget annexe des zones d'activités

- Les résultats provisoires s'établissent comme suit à la clôture de l'exercice 2020 :

En €	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020
Section de fonctionnement	406 711,18	0,00	- 404 695,30	2 015,88
Section d'investissement	406 399,09	-----	- 262 399,83	143 999,26
<b>TOTAUX</b>	<b>813 110,27</b>	<b>0,00</b>	<b>- 667 095,13</b>	<b>146 015,14</b>

- Modalités de reprise anticipée des résultats au budget primitif 2021 :
  - Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, soit 143 999,26 €, est reporté en section d'investissement à la ligne R001 - Excédent d'investissement reporté -.
  - En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2020 en section de fonctionnement, soit 2 015,88 € est affecté et repris en totalité en section de fonctionnement à la ligne R002 - Excédent de fonctionnement reporté -.

### Budgets annexes des lotissements

Pour ces budgets, il est rappelé qu'il ne peut y avoir d'affectation au compte 1068 du résultat de fonctionnement reporté. Dans ces conditions, le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 est systématiquement repris à la ligne 002 (en dépenses ou en recettes) au budget primitif 2021 sans que le Conseil Communautaire ne soit amené à délibérer.

Il en est de même s'agissant du report à la ligne 001 de l'excédent ou du déficit de la section d'investissement.

Les résultats provisoires s'établissent comme suit à la clôture de l'exercice 2020 :

Emerchicourt "Chemin d'Azincourt"	Résultat clôture 2019 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	- 9 243,00	- 4 747,00	- 13 990,00
Fonctionnement	- 3,40	0,00	- 3,40
<b>TOTAL</b>	<b>- 9 246,40</b>	<b>- 4 747,00</b>	<b>- 13 993,40</b>

Somain "Terroir des deux Villes"	Résultat clôture 2019 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	- 3 130,00	- 2 810,00	- 5 940,00
Fonctionnement	0,93	0,00	0,93
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 129,07</b>	<b>- 2 810,00</b>	<b>- 5 940,93</b>

Fenain "Cité du Rond Point"	Résultat clôture 2019 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	64 241,70	- 348,00	63 893,70
Fonctionnement	2,47	- 0,00	2,47
<b>TOTAL</b>	<b>64 244,17</b>	<b>- 348,00</b>	<b>63 896,17</b>

Monchecourt "Le Village"	Résultat clôture 2019 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	315 750,72	- 1 566,89	314 183,83
Fonctionnement	37,12	1 512,00	1 549,12
<b>TOTAL</b>	<b>315 787,84</b>	<b>- 54,89</b>	<b>315 732,95</b>

Bruille lez M. "Extension le Village"	Résultat clôture 2019 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	84 120,60	30,00	84 150,60
Fonctionnement	188,73	- 70,00	118,73
<b>TOTAL</b>	<b>84 309,33</b>	<b>- 40,00</b>	<b>84 269,33</b>

### 3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2021 qui lui sont présentés :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre et de l'opération pour la section de fonctionnement.

#### 1. Budget principal

Section de Fonctionnement	28 685 001,00 €
Section d'investissement	3 764 081,57 €
<b>Total budget</b>	<b>32 449 082,57 €</b>

#### 2. Budget annexe des zones d'activités

Section de Fonctionnement	932 413,00 €
Section d'investissement	891 871,00 €
<b>Total budget</b>	<b>1 824 284,00€</b>

### 3. Budgets annexes des lotissements

Opérations	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total budget
Bruille-lez-Marchiennes – Extension Le Village	238,73 €	84 190,60 €	84 429,33 €
Emerchicourt – Chemin d'Azincourt	9 651,40 €	23 637,00 €	33 288,40 €
Fenain – Cité du Rond Point	37 032,47 €	98 081,70 €	135 114,17 €
Monchecourt – Le Village	406 831,01 €	633 526,80 €	1 040 357,81 €
Somain / Fenain – Terroir des Deux Villes	9 610,93 €	15 550,00 €	25 160,93 €

### 4. **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 – SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant évalué à 763 253,00 € € du budget primitif principal 2021 au budget primitif annexe des zones d'activités 2021 ;
- Autorise le Président ou son représentant ayant reçu délégation à prendre toutes dispositions utiles à l'exécution de cette délibération.

### 5. **VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE APPLICABLES EN 2021**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer comme suit les taux de fiscalité directe pour 2021 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,363% (inchangé depuis 2011)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,61% (inchangé depuis 2011)
  - Cotisation Foncière des Entreprises : 31,02 % (inchangé depuis 2013)
  - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,96 % (inchangé depuis 2011)
- D'autoriser le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 6. **AMICALE DU PERSONNEL DE CŒUR D'OSTREVENT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De conclure avec l'Amicale du Personnel de Cœur d'Ostrevent une convention d'objectifs pour les années 2021, 2022 et 2023, définissant l'objet, les conditions d'utilisation de la subvention octroyée, et le montant de cette subvention pour l'année 2021 (celles des années 2022 et 2023 seront fixées par voie d'avenant),
- De fixer le montant de cette subvention pour l'année 2021 à la somme de 32 574 €, telle que prévue aux budgets primitifs 2021 (budget principal et budget annexe des zones d'activités),
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Amicale du Personnel de Cœur d'Ostrevent.

### 7. **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021**

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes prévues au BP 2021 principal :

<b>Organisme bénéficiaire : Agence Inter Départementale d'Information sur le Logement du Nord – Pas-de-Calais (ADIL)</b>	<b>Montant proposé : 11 072 €</b>
<b>Objet : Information du public sur toute question concernant le logement et l'habitat par le biais de permanences de proximité.</b>	

<b>Organisme bénéficiaire : INHARI</b>	<b>Montant proposé : 16 000 €</b>
<b>Objet :</b> Favoriser et promouvoir l'amélioration de l'habitat – Animation de l'espace Info-Energie.	
<b>Organisme bénéficiaire : MJC de Douai - Dispositif CLAP Eco</b>	<b>Montant proposé : 6 000 €</b>
<b>Objet :</b> Financement de projets dans le cadre du dispositif CLAP Eco (Dispositif créé à l'initiative de la MJC de Douai en partenariat avec la Région Hauts-de-France, afin de favoriser l'initiative des jeunes dans le cadre de leur projet de création ou de reprise d'entreprise. Ce dispositif se présente sous la forme d'un coup de pouce financier pour les jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans, quel que soit le statut juridique de leur entreprise. Une subvention de 1 600 € maximum est attribuée à part égale entre la Région et la Communauté de Communes, après validation d'un Comité financier).	
<b>Organisme bénéficiaire : Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Direction Hauts-de-France – (ADIE)</b>	<b>Montant proposé : 10 000 €</b>
<b>Objet :</b> Association reconnue d'utilité publique, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. Ce financement prend la forme d'un prêt à taux d'intérêt, garantie à hauteur de 50% par une caution personnelle (montant maximal du prêt : 10 000 €). L'accompagnement porte sur différents domaines : développement commercial de l'activité, aide à la mise en place de la comptabilité, assistance dans les démarches administratives, mise en réseau avec d'autres micro-entrepreneurs, etc. La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent soutient le dispositif depuis 2014, en octroyant à l'ADIE une participation de 1 000 € par porteur de projet accompagné, plafonnée à 10 dossiers par an, soit un maximum de 10 000 €.	
<b>Organisme bénéficiaire : Douais Initiative</b>	<b>Montant proposé : 18 500 €</b>
<b>Objet :</b> Subvention de fonctionnement	
<b>Organisme bénéficiaire : Boutique de Gestion Espace Hauts de France</b>	<b>Montant proposé : 22 500 €</b>
<b>Objet :</b> Promotion de la création d'entreprise via l'antenne de Montigny-en-Ostrevent et accompagnement des habitants désireux d'étudier un projet de création et d'être accompagnés.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 250 € affectés à l'accompagnement d'entrepreneurs du territoire ante et post-crétion (en complément des heures accordées par la Région dans le cadre du plan Starter).</li> <li>• 11 250 € affectés à l'implantation et à la consolidation des activités dans les quartiers prioritaires de la ville sur Cœur d'Ostrevent (en cofinancement du Programme Investissements Territoriaux Intégrés).</li> </ul>	
<b>Organisme bénéficiaire : Association pour la Promotion des Produits Biologiques (A PRO BIO)</b>	<b>Montant proposé : 11 000 €</b>
<b>Objet :</b> Accompagnement au développement de la filière bio-locale à travers l'introduction de produits bio et locaux au sein de la restauration collective à travers un programme d'actions.	
<b>Organisme bénéficiaire : Terre de Liens Hauts-de-France</b>	<b>Montant proposé : 2 000 €</b>
<b>Objet :</b> Favoriser l'émergence et relier entre elles les initiatives collectives d'achat et de gestion du foncier et du bâti en milieu rural et péri-urbain.	
<b>Organisme bénéficiaire : Festi Planète</b>	<b>Montant proposé : 1 500 €</b>
<b>Objet :</b> Informer et sensibiliser à la nécessité de protéger la planète.	
<b>Organisme bénéficiaire : Association Promotion Recherche Environnement Santé Publique (APRES)</b>	<b>Montant proposé : 5 280 €</b>
<b>Objet :</b> Information des élus et de la population sur la santé environnementale et les conséquences sanitaires de l'action des substances chimiques sur l'eau, l'air et la terre. Information sur les conséquences du réchauffement climatique.	

<u>Organisme bénéficiaire</u> : <b>Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Somain</b>	<u>Montant proposé</u> : 2 000 €
<u>Objet</u> : Subvention de fonctionnement.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : <b>MJC de Douai – Dispositif CLAP cohésion sociale</b>	<u>Montant proposé</u> : 1 000 €
<u>Objet</u> : Financement de projets dans le cadre des dispositifs CLAP cohésion sociale	

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (55 voix pour et 1 voix contre), d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à la Société de Chasse de Lewarde

Il est précisé que les Conseillers Communautaires siégeant à quelque titre que ce soit au sein des associations concernées n'ont pas pris part au vote.

#### **8. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE RIEULAY**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer, pour l'année 2021, une participation de 50 000 € par voie de fonds de concours à la commune de Rieulay au fonctionnement de la Base de Loisirs « Les Argales », étant rappelé que le versement de cette participation demeure conditionné par la production, par la commune, du budget prévisionnel de l'équipement puis du compte administratif afférent à l'exercice concerné.
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au versement de ce fonds de concours ont été ouverts au budget primitif principal 2021 – article 657341.

Le conseiller communautaire représentant la commune de Rieulay n'a pas pris part au vote.

#### **9. REPRISE PARTIELLE D'UNE PROVISION CONSTITUEE POUR RISQUE CONTENTIEUX**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De procéder à la reprise de la provision constituée pour risques contentieux pour un montant de 11 000 €,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 – Principal -, aux articles 637 en dépenses et 7815 en recettes.

#### **10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent, lequel présente les résultats suivants strictement conformes à ceux du compte de gestion dressé par le comptable public :

En €	Résultat de clôture Exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Section d'exploitation	139 145,78	18 391,32	- 22 618,77	98 135,69
Section d'investissement	- 18 391,32	-----	22 915,61	4 524,29
Totaux	120 754,46	18 391,32	296,84	102 659,98

Les conseillers communautaires siégeant à quelque titre que ce soit au sein de cet établissement n'ont pas pris part au vote.

## **11. MISSION LOCALE DU DOUAISIS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide :

- De renouveler son soutien à la Mission Locale du Douaisis par la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs pour les années 2021, 2022 et 2023 ;
- De verser à la Mission Locale pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 141 230 € (participation d'ores et déjà prévue au budget primitif 2021), la participation financière au fonctionnement de la Mission Locale pour 2022 et 2023 sera fixée par voie d'avenant ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale du Douaisis.

Il est précisé que les conseillers communautaires siégeant à quelque titre que ce soit au sein de cette association n'ont pas pris part au vote.

## **12. PARTICIPATION 2021 AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF PROCH’EMPLOI**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide :

- De verser à Douaisis Agglo, pour le financement de la Plateforme territoriale Proch’Emploi du Douaisis, une participation de 11 333 € au titre de l’année 2021 (crédits prévus au budget primitif 2021),
- D’autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de cette décision et notamment la convention financière 2021.

## **13. PARTICIPATION 2021 AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF PROCH’INFO FORMATION**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide :

- De verser à la Mission Locale du Douaisis, pour le portage et le déploiement de l’outil Proch’Info Formation, une participation de 6 000 € au titre de l’année 2021 (crédits prévus au budget primitif 2021),
- D’autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de cette décision et notamment la convention d’objectifs et de moyens pour les années 2021, 2022 et 2023.

## **14. REDEVANCE SPECIALE POUR L’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EN PROVENANCE DES TERRAINS DE CAMPING OU AMENAGES POUR LE STATIONNEMENT DES CARAVANES– MONTANT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité, décide :

- De fixer à 32,00 € par emplacement et par an le montant de la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- De charger le Président de notifier cette décision aux services de la Direction Générale des Finances Publiques.

## **15. PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide :

- De valider les actions inscrites à la programmation 2021 du Contrat de Ville reprises dans le tableau ci-dessous,
- D’autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions relatives à la mise en œuvre du suivi administratif et financier des projets financés,
- D’autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à solliciter les subventions auprès de l’Etat, de la Région et de tout organisme paritaire dans le cadre de cette programmation communautaire,
- D’autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

<b>Axe</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût total</b>	<b>Part CCCO</b>	<b>Autres Partenaires</b>
Solidarité – Egalité des chances	3	213 420 €	132 065 €	81 355 €
Emploi- Développement économique	2	70 372 €	14 706 €	55 666 €
Mobilité – Emploi	3	223 025 €	27 016 €	196 009 €
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique	1	24 430€	11 501 €	12 929 €
Culture	2	102 185 €	20 437 €	81 748 €
Education – sport - jeunesse	8	374 561 €	79 216 €	295 345 €
Participation des habitants – Citoyenneté	3	50 799 €	10 160 €	40 639 €
Lutte contre les discriminations	1	12 530 €	2 506 €	10 024 €
Santé	5	229 497 €	67 466 €	162 031 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 300 819 €</b>	<b>365 073 €</b>	<b>935 746 €</b>

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

**16. CONVENTION OPERATIONNELLE DE REVALORISATION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET DOMANIALE DE MARCHIENNES, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT - DEUXIEME PHASE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle de revalorisation des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Marchiennes, entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et l'ONF – Deuxième phase.
- De verser une participation financière de 15 000 € pour le financement du programme de travaux arrêté pour 2021 dans le cadre de cette convention.
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

**17. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD – PAS-DE-CALAIS ET CŒUR D'OSTREVENT POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE PAR L'ANIMATION D'UN GUIDE VIRTUEL DE L'OFFRE EN PRODUITS ALIMENTAIRES AGRICOLES EN HAUTS-DE-FRANCE : « WWW.OUACHETERLOCAL.FR »**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour le développement des circuits alimentaires de proximité par l'animation d'un guide virtuel de l'offre en produits alimentaires agricoles en Hauts-de-France : « [www.ouachetrelocal.fr](http://www.ouachetrelocal.fr) »
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



**18. ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) ET D'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) SUR LES COMMUNES D'ANICHE, D'AUBERCHICOURT ET DE SOMAIN - BILAN DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ORI**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De clôturer la concertation, en vue de la création d'une Opération de Restauration Immobilière sur les communes d'Aniche, d'Auberchicourt et de Somain.
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**19. POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS – CONSULTATION SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, d'approuver les modifications statutaires du syndicat mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis ci-avant présentées.

**20. PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN » - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION ET DE LA CONVENTION CADRE - COMMUNES D'ANICHE ET DE SOMAIN**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer avec chacune des communes d'Aniche et de Somain, une convention d'adhésion et une convention-cadre du programme national « *Petites villes de demain* ».
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le :

Lewarde, le 12 avril 2021

Le Président

Frédéric DELANNOY

